DEUXIÈME ÉDITION

sont toujours redoutables. En outre si, comme on l'a dit, le roi est diabétique, les dangers de l'opération seraient encore plus grands. »

—o—

Le Dr Lucas Championnière dit que l'appendicite n'est pas chose d'ordinaire grave. Mais ce qui peut effrayer, c'est la précipitation avec laquelle on a été obligé de faire l'opération. — « Tout, dit-il, conseillait d'attendre. Et si on s'est décidé à opérer, c'est qu'il y avait danger d'infection. Si l'infection n'est pas générale, le malade peut guérir. Mais la précipitation avec laquelle on a agi semble indiquer une aggravation subite et peut-être l'opération aurait-elle été tardive. Edouard VII est depuis quelque temps très affaibli. Je le suppose diabétique. A mes yeux la situation est grave ».

—o—

Le Dr Lannelongue a dit :

« A mon avis, voici comment les choses ont dû se passer : la crise suraiguë d'appendicite est allée en augmentant et, comme elle aurait pu entraîner des désordres graves, nos éminents collègues anglais ont jugé une opération nécessaire et sans remise.

» Il est probable qu'on a enlevé l'appendice du roi Edouard, mais comme on a parlé de périty phlite, il se pourrait, à la rigueur, qu'on se soit contenté d'ouvrir un abcès en arrière du cæcum, un foyer de périty phlite, tout en reconnaissant que cette périty phlite a pour point de départ l'appendicite.

» Dans ce dernier cas, on a trouvé l'appendice et on l'a lié, on en fera l'appendicite plus tard. Mais cela est improbable. Je suis persuadé que si on a enlevé un abcès, on a opéré en même temps le roi de l'appendicite.

— Croyez-vous, que le roi guérira facilement?

— J'en ai la conviction. C'est l'affaire de quelques semaines; mais, d'après ce qu'on m'a dit, le roi est solide et rien ne s'oppose à sa très prochaine convalescence. Pour moi, je répète que je crois à la parfaite réussite de l'opération et à ses bienfaisantes conséquences. »

—o—

Le *Dr Dieulafoy* interrogé aussi au sujet de l'opération et de ses conséquences a dit :

« Je me garderai, de la manière la plus formelle, de formuler la moindre appréciation sur l'état du malade. Du reste, je voudrais-je, je ne le pourrais pas. Je n'ai pas de renseignements plus détaillés. Allez donc établir un diagnostic certain avec le peu d'éléments que j'ai sous les yeux?

» Je me permettrais d'autant moins de me prononcer sur le cas actuel que le traitement a été — j'en ai la conviction la plus profonde — admirablement conduit par nos éminents collègues de Londres.

» Je n'éprouve aucun embarras à répéter ce que j'enseigne depuis tant d'années sur le traitement de l'appendicite. Le danger de l'appendicite naît au moins autant d'une intoxication rapide de l'économie que de son infection.

» Je considère donc que le seul moyen c'est l'intervention chirurgicale faite en temps voulu, c'est-à-dire avant que l'économie soit infectée et empoisonnée. Tout le succès est là.

» Il y a encore des gens qui viennent vous dire lorsqu'un malade meurt après une opération de l'appendicite : « Ah! s'il n'y avait pas eu d'opération, le malade ne serait pas mort! »

» Non, mille fois non, le malade meurt parce qu'on a trop tergiversé avant de supprimer cette flèche empoisonnée, parce qu'on n'a pas opéré à temps. Le patient n'a pas succombé à l'opération, mais il est mort parce que le chirurgien est intervenu trop tard. »

Le professeur Dieulafoy s'est borné à cette courte, mais instructive déclaration.

LE PRÉSIDENT ROOSEVELT

Le président des Etats-Unis a adressé dès hier un télégramme au roi d'Angleterre pour lui demander d'agréer sa sympathie et ses vœux pour son prompt rétablissement.

LE RAJ MAKONNEN

Le raj Makonnen a offert en *ex-voto* une croix à l'abbaye de Westminster pour la guérison du roi. Le doyen de Westminster l'a accepté le présent.

LE BANQUET DES PAUVRES

La reine Alexandra a mandé près d'elle lord Salisbury et M. Balfour, et les a informés que la volonté du roi était que le banquet des pauvres ait lieu sans rien changer à son organisation.

LE CABINET ANGLAIS

Les ministres anglais se sont tous réunis hier à l'hôtel particulier de M. Balfour, sous la présidence de lord Salisbury. Le bulletin qu'on publie de cette réunion porte :

« Les ministres se sont occupés des éventualités qui pourraient résulter de l'état du roi. »

C'est bien laconique.

L'ÉMOTION A LONDRES

Il est facile d'imaginer le sentiment de consternation générale qui s'est emparé de la population de Londres à la nouvelle de la maladie du roi.

Il est facile d'imaginer le sentiment de consternation générale qui s'est emparé de la population de Londres à la nouvelle de la maladie du roi.

La foule qui, depuis le matin, affluait dans les rues, semblait stupéfaite.

On s'arrachait les journaux qui ne contenaient encore que l'annonce de l'ajournement de la cérémonie. C'était plutôt du désappointement parmi le public, car on croyait à une simple indisposition.

Dès que la grève nouvelle fut répandue, de petits groupes se formèrent autour des gens qui parcouraient les dernières éditions des journaux, éditions qui d'ailleurs ne contenaient que les premières nouvelles.

Le travail cependant continue d'une façon intermittente dans la plupart des tribunes. Les préparatifs n'avaient été complètement abandonnés que dans quelques cas.

La seule modification qui frappe la vue est le défilé incessant des voitures et des piétons dans la direction du palais de Buckingham, dont les abords sont devenus peu à peu impraticables.

De longues lignes de voitures royales arrivent à l'entrée réservée aux ambassadeurs; elles amènent les visiteurs royaux et d'autres personnages de distinction.

Un étrange mélange d'animation et de tristesse règne dans les corridors du palais de Buckingham. Le duc de Connaught, en uniforme, qui sortait après avoir procédé à la réception d'un certain nombre d'hôtes étrangers, avait l'air assez satisfait. On peut en dire autant du prince de Galles, lorsqu'il est sorti à 4 h. 1/2 du palais pour se rendre à son domicile privé. Néanmoins, les visages en général, surtout ceux des princesses, portent les marques de l'inquiétude.

A L'ABBAYE DE WESTMINSTER

On y faisait la dernière répétition du couronnement, quand soudain l'évêque de Londres apprit la nouvelle. Il la communiqua aux personnes présentes, aux pairs et aux pairesses et aux grands dignitaires réunis dans le temple.

Puis toute cette assistance se mit en prières et chanta un hymne anglais demandant à Dieu de garder le roi, et se sépara en montrant une tristesse profonde.

Des prières ont été dites aussi en plusieurs temples et à la chapelle de Windsor.

LE CORPS DIPLOMATIQUE

Le corps diplomatique au grand complet s'est rendu au ministère des Affaires étrangères pour exprimer ses regrets de l'état du roi.

LE DÉPART DES ÉTRANGERS

Londres, 25 juin. — Dès hier soir a commencé l'exode des visiteurs étrangers venus pour assister aux fêtes du couronnemnt.

L'animation est particulièrement vive dans les gares d'où partent les trains pour le continent.

Dans tous les hôtels, chacun se prépare à partir.

TOUTES LES FÊTES AJOURNÉES

Dans la soirée, les rues présentaient un aspect assez animé; il est évident qu'on n'abandonne qu'avec regret la perspective des réjouissances.

Les lampisteries circulent encore, très nombreuses, sur l'étendue du parcours que devait suivre la procession royale.

Devant Mansion-House, une foule considérable a stationné jusqu'à la publication du dernier bulletin.

Les dépêches de province signalent que, malgré le désir qui en a été exprimé par le roi, toutes les fêtes qui avaient été organisées ont été ajournées.

En outre, les feux de joie qui devaient être allumés en même temps sur toute l'étendue du royaume n'auront pas lieu.

REPROCHES AUX MÉDECINS

Plusieurs journaux disent que, dans certains milieux, on reproche aux médecins officiels de n'avoir fait connaître qu'hier matin la gravité de la maladie du roi.

On ajoute qu'ils devaient savoir, dès dimanche, que le couronnement ne pouvait avoir lieu et que leur devoir était d'en informer les ministres, le Parlement et la public.

C'EST UN DÉSASTRE FINANCIER

Londres, 25 juin. — L'étendue du désastre financier provoqué par l'ajournement du couronnement est immense et porte principalement sur les marchands de comestibles.

Les grandes Compagnies d'approvisionnements avaient en effet accumulé des quantités considérables d'aliments.

En ce qui concerne la viande, les dommages seront irréparables.

Quant aux locataires de sièges, il paraît certain dès maintenant que la plupart perdront leur argent. Un certain nombre d'entre eux s'étaient assurés contre l'éventualité qui vient de se produire.

On a employé pour la construction des estrades des quantités de bois qu'on peut évaluer à 6 millions de francs.

Il est probable que les Compagnies donneront comme prétexte les dépenses qu'elles ont faites et refuseront de rembourser le prix des places louées.

Au point de vue légal, les Compagnies semblent être dans leur droit.

La question se compliquera cependant pour le cas de location de fenêtres, et on peut s'attendre dès maintenant à une série de procès.

Une grande partie des pertes retombera sur les Compagnies d'assurances qui avaient assuré différentes personnes contre le risque de la suppression des fêtes.

LES REGRETS DU ROI

Le duc de Norfolk, grand maréchal de la cour, a reçu du roi l'ordre d'exprimer le profond regret que lui cause la remise de la cérémonie du couronnement, par suite d'une maladie sérieuse.

En conséquence, toutes les fêtes de Londres seront également remises.

Mais le roi espère vivement que les fêtes de province auront lieu comme il avait été décidé.

LA VIE PARLEMENTAIRE

Un mot de M. Gouzy : « L'équité n'a rien à faire ici » — Le « bloc » n'est pas content — Il y a des traîtres parmi nous — Une grande enquête parlementaire sur l'ingérence cléricale — 9 000 demandes de suppression de traitement — Les dénonciations contre les fonctionnaires indépendants — M. Combes ennuyé — La Commission des crédits — Une proposition de M. Pierre Richard

On se répétait hier, dans les couloirs, un mot du président du 7e bureau qu'il serait vraiment fâcheux de ne pas livrer à la publicité, car il dépeint à merveille l'état d'esprit des jacobins qui nous gouvernent.

Le bureau avait décidé que les députés soumis à l'enquête ne pourraient prendre part à l'élection des commissaires enquêteurs. M. Syveton, qui n'avait pas assisté à cette discussion, se présenta pour scrutiner. Il en fut empêché par M. Gouzy, président, qui lui fit part de la jurisprudence adoptée par le bureau.

— Mais elle est contraire au règlement et à la plus simple équité! s'exclama M. Syveton.

Et M. Gouzy de répondre :

— Notre décision est parfaitement conforme à l'esprit du règlement; *quant à l'équité, elle n'a rien à faire ici.*

Le « bloc » est furieux du résultat de l'élection des quatre Commissions d'enquête. Il a pris la résolution d'envoyer, à l'avenir, des lettres de rappel à tous les membres de la majorité pour stimuler leur zèle : « Si nous sommes en minorité dans trois Commissions sur quatre, déclarait M. Vazeilles, c'est parce que toute l'opposition a donné comme un seul homme, tandis que la moitié au moins de nos amis ne sont pas venus à la réunion des bureaux. »

Et M. Rouanet, que cette explication ne satisfaisait pas, d'ajouter :

— Il y a des traîtres parmi nous! Pour le député socialiste, c'est trahir que de pratiquer la justice envers un eunemi politique. Et ils sont bien deux cents qui pensent et raisonnent comme lui!

Le 6e bureau a conclu, malgré une très vive opposition, à la validation de l'élection de M. Duteil dans la Mayenne.

Un obscur député de l'Aveyron, élu grâce à la pression cléricale la plus cynique, a eu l'audace d'adresser la lettre suivante au président du Conseil :

Monsieur le ministre,

M. Jabbé Gayraud ayant annoncé son intention d'interpeller le gouvernement sur les mesures disciplinaires prises vis-à-vis de quelques ecclésiastiques, j'ai l'honneur de vous informer que je déposerai en même temps un projet de résolution tendant à la nomination d'une Commission parlementaire chargée de faire une enquête sur la participation du clergé dans les élections législatives.

J'estime, en effet, que le pays et la Chambre ont intérêt à connaître par une enquête générale l'ensemble des faits par lesquels le clergé a manifesté son ingérence abusive dans les luttes électorales.

Si saugrenue, si étrange que soit cette proposition, elle a les plus grandes chances d'être prise en considération par la majorité. Cette Commission d'enquête aura tout de suite de volumineux dossiers à sa disposition pour exercer son zèle. En effet, M. Dumay déclarait, l'autre jour, à un député de la Loire-Inférieure que la direction des cultes n'était pas saisie de moins de 9000 demandes de suppression de traitement.

M. Dumay lui-même en était écœuré : « Jamais, affirmait-il, la basse délation ne s'était donné aussi libre cours. On a transformé un tiers des instituteurs en mouchards. »

Les fonctionnaires indépendants ne sont pas beaucoup mieux partagés que les curés. Depuis la circulaire de M. Combes aux préfets, les dénonciations contre eux s'accumulent dans tous les ministères. Certains députés se dédaignent pas d'en porter eux-mêmes des stocks au ministère de l'Intérieur.

M. Combes en est très ennuyé. Il trouve que l'on prend vraiment trop à la lettre ses instructions. Il est bien difficile de jeter d'un seul coup quelques milliers de fonctionnaires sur le pavé.

Ces exécutions feraient crier, et il faudrait les justifier. On se contentera donc d'éliminer lentement, sans éclat, les fonctionnaires qui, suivant l'heureuse expression de M. Renault-Morlière, « se considèrent comme les serviteurs du pays et non de tel ou tel parti. »

Quant à ceux qui ont simplement manqué de zèle directoral, ils recevront une verte semonce.

—o—

La Commission des crédits a discuté hier le rapport de M. Hubbard sur les crédits supplémentaires de 1901.

Après avoir entendu le ministre des Affaires étrangères sur les crédits demandés par son département, elle a voté une réduction de 40000 francs sur les chiffres proposés.

Cette réduction correspond au reliquat d'honoraires à payer à l'architecte chargé de reconstruire l'ambassade de France à Londres. Cet architecte a chargé un de ses collègues du travail, et ce dernier a établi des devis qui entraînent à des dépenses bien supérieures à celles prévues. L'architecte a été révoqué. La Commission a adopté les conclusions du rapport qui a été déposé à la fin de la séance.

Notons enfin que M. Pierre Richard vient de reprendre la proposition de loi qu'il avait déposée en décembre 1897 relative à la réorganisation des corps disciplinaires et des établissements pénitentiaires de l'armée et à la réforme du Code de justice militaire. C'est une proposition sage, très étudiée et qui concilie aussi parfaitement que possible les droits de l'humanité et l'intérêt de la discipline.

A. JAMET.

COURRIER PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Il n'y a pas de justice en politique, disait jadis un député radical qui eût certainement fait partie de la majorité actuelle.

Nous en avons eu hier une nouvelle preuve, par le rejet d'une motion de M. Breack, tendant à adjoindre aux Commissions chargées d'enquêter sur les élections de députés, un membre désigné par l'enquêté lui-même : ce contrôle eût pu gêner les opérations de MM. les commissaires, on s'est empressé de les en exempter.

Depuis un mois, l'arrondissement de Jonzac n'est pas représenté au Palais-Bourbon, la Commission de recensement ayant refusé de proclamer le résultat des élections, qui avaient eu le tort de donner la majorité à un adversaire du gouvernement, M. Marchand. Ce dernier a demandé à être admis à siéger provisoirement, au même titre que tous les membres dont l'élection est contestée, et conformément à tous les précédents. Il a fallu toute l'énergie et le talent du rapporteur, M. Groussau, pour faire triompher, devant la majorité, son bon droit, dont MM. Rabier, Bourrat et autres invalideurs de haut vol s'étaient juré d'avoir raison.

Parmi les élections dont l'examen figurait à l'ordre du jour, trois, celles de MM. Colin à Alger, Chauvière à Paris, Firmin Faure à Saint-Denis, n'ont donné lieu à aucun débat.

Quatre autres, celles de MM. Balitrand à Millau, Fournier à Nîmes, Bartissol à Perpignan et Peureux à Lure, ont donné lieu à des échanges d'explications qui n'ont pas précisément fait ressortir l'impartialité des « juges ».

Toutes les irrégularités officielles, actes de pression, inscriptions et radiations fantaisistes d'électeurs, votes d'électeurs défunts, d'absents, d'incapables, de soldats, intervention des instituteurs, intervention même du préfet, s'offrant, comme pour M. Peureux à Lure, à collaborer à la rédaction des affiches du candidat officiel, tout a été couvert d'un épais voile d'indulgence. On a même eu ce spectacle curieux d'un rapporteur, M. Chauvin, déclarant que la pression officielle s'était exercée, en réalité, en faveur de l'adversaire du gouvernement... par l'indignation qu'elle n'avait pu manquer de susciter chez les électeurs! Avec une thèse de cette originalité, développée sans rire par son inventeur, il ne restait évidemment qu'à tirer l'échelle et à valider dare-dare le candidat officiel élu à 79 voix de majorité comme à Lure, à 5 voix comme à Millau, et avec le concours de 2500 bulletins secrets comme à Nîmes : la chose n'a pas traîné.

Quant à M. Bartissol, ses 4 500 voix l'ont tout juste sauvé de l'enquête : M. Bartissol n'est pas ministériel.

Une belle chose, l'arithmétique politique! comme dit M. Lasies.

F. H.

SÉNAT

Séance du mardi 24 juin

LE SERVICE DE DEUX ANS

Au contraire de MM. Forgeot de Bostquénard et de Montfort, dont les discours étaient pessimistes, le général André vient déclarer à la tribune que le service de deux ans peut être accepté sans crainte.

Le problème, dit-il en résumé, est le suivant : Le service de trois ans met à la disposition de l'autorité militaire un effectif qui nous permet d'entretenir une armée de 500 000 hommes armée; le service de deux ans ne nous donnera qu'un effectif inférieur de 50 000 hommes à ce que la loi de 1889 nous assure actuellement. Où retrouver cette différence?

On la trouvera, cela n'est pas douteux, dans la suppression des dispenses, suppression des sursitus de famille, incorporation des hommes des services auxiliaires, et dans les engagements. En cas d'insuffisance de rengagés, un article de la loi permettra de retenir, en tout ou partie, une classe sous les drapeaux, pour l'incorporation des hommes des services auxiliaires.

D'autre part, le loi ne compromet ni l'instruction, ni l'éducation militaire.

Tous seront deux ans, tandis qu'aujourd'hui 50 % des fantassins et une partie des artilleurs ne font que dix mois; pour la cavalerie, on admettra le plus possible d'engagements, et toutes nos mesures sont prises pour avoir plus de sabres en ligne qu'actuellement dans le courant de l'année.

Enfin, la Commission reporte du 10 novembre au 5 octobre l'appel des conscrits, ce qui permet d'avoir plus de soldats mobilisés au printemps. C'est un avantage.

Et le ministre termine par cette déclaration importante : « L'armée sera plus forte, mais il est vrai que *le pays devra supporter des charges plus lourdes.* » Et l'Officiel mentionne : (Applaudissements à gauche).

A ce moment, M. Malgan demande au ministre s'il a consulté le Conseil supérieur de la guerre. Celui-ci répond qu'il n'a pas invité le Conseil à délibérer sous sa présidence, mais qu'il a demandé à chacun des membres un rapport écrit.

L'amiral de Cuverville s'étonne, lui aussi, que le Conseil supérieur de la guerre n'ait pas été consulté. Des opinions individuelles ne remplacent pas une délibération. La question est cependant assez grave; elle intéresse notre indépendance nationale.

L'amiral continue :

Le service de deux ans va introduire dans l'armée des éléments plus jeunes qu'actuellement; or, ces jeunes gens ont montré de résistance que les soldats de troisième année. On ne peut pas compter sur les rengagements nécessaires à la constitution des cadres si on n'assure pas aux rengagés des hautes payes pendant leur service et des pensions ou des avantages suffisants après leur sortie du service, comme on le fait dans la marine.

Il est indispensable que les jeunes soldats soient bien encadrés. La loi nouvelle ne permettra pas d'atteindre les effectifs de 575000 hommes. Or, étant donnée la situation politique actuelle, on ne peut les réduire sans une grave imprudence.

La suppression des dispenses ne pourra être maintenue et leur rétablissement ultérieur viendra affaiblir l'armée. Pourquoi ne pas mitiger le service de trois ans par l'envoi de certains soldats en congé temporaire au lieu de réduire légalement le temps du service? L'armée doit être manœuvrière : on doit donc en écarter les hommes faibles et ne pas incorporer les services temporaires. On évitera ainsi les paniques.

M. Lepelet. — Sous quel régime y a-t-il eu des paniques?

M. le général Billot. — Sous tous les régimes il y en a eu!

En terminant, l'amiral demande au ministre de consulter, avant de poursuivre la discussion, le Conseil supérieur de la guerre et les commandants de corps d'armée.

Le général André ne répond pas, et le Sénat s'ajourne à jeudi.

L. B.

ÉCHOS DU SÉNAT

CONTRE LE DUEL

On a distribué hier au Sénat une proposition de M. Girault, sénateur du Cher, tendant à interdire le duel en France et aux colonies. Les pénalités que réclame M. Girault sont sévères : huit ans d'interdiction des droits civiques pour les adversaires, et cinq ans de la même peine pour les témoins. En cas de mort ou de récidive, privation des droits civils pour le même temps que les droits civiques. S'il s'agit d'étrangers, les peines seront de un an de prison pour les adversaires et d'un mois pour les témoins; pour tous, expulsion du territoire à l'expiration de la peine.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

Le groupe des intérêts économiques agricoles et viticoles des départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Gard et des Pyrénées-Orientales, a été reçu ce matin par M. Rouvier.

M. Dujardin-Beaumetz, président, a exposé les revendications du groupe.

Il a demandé l'application immédiate et intégrale des lois destinées à protéger la viticulture contre les fraudes. Il a déclaré que la viticulture méridionale serait hostile à toute diminution de l'impôt sur les sucres qui pourrait avoir pour effet de favoriser la fabrication des vins artificiels.

Il a demandé enfin au ministre d'étudier le moyen d'établir une taxation différentielle entre les eaux-de-vie de fruits et les alcools d'industrie.

Le ministre a promis d'étudier toutes ces questions avec beaucoup d'attention.

La Commission chargée d'enquêter l'élection de M. Syveton a nommé : M. Riotteau, président; M. Rouland, secrétaire; et M. Beauregard, rapporteur provisoire.

La Commission chargée d'enquêter l'élection de M. Guilloteaux a désigné : M. Gouzy comme président et M. Drake comme secrétaire.

Elle fera une enquête sur place et ne désignera son rapporteur qu'après examen du dossier.

La Commission chargée de l'enquête sur l'élection de M. du Roscoat a nommé M. Defarge, président, et M. Fernand Brun, rapporteur.

La Commission chargée de l'enquête sur M. Baudé a choisi comme président M. Bourrat, et comme rapporteur M. d'Iriart d'Etchepare.

Ces deux Commissions iront également enquêter sur les lieux.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

Le procès des Carmélites

On sait que Mmes Adam, Bougot, propriétaires de l'immeuble jadis occupé par les religieuses Carmélites, ont formé appel du jugement rendu par le tribunal civil de Rennes.

La date des plaidoiries avait été fixée au 9 juillet prochain, lorsque, la semaine dernière, lors de l'évocation des affaires devant la première Chambre de la Cour, M. le premier président Mention crut devoir inscrire d'office le procès au rôle du 4 *novembre*, après la rentrée des tribunaux.

Me Jenouvrier, avocat des appelantes, protesta vivement contre cette décision; mais malgré ses protestations, M. le premier président a maintenu sa décision.

LES NOUVEAUX PROGRAMMES DES ÉCOLES

Au ministère de l'Instruction publique on prépare des circulaires relatives à l'application des nouveaux programmes dès la rentrée prochaine.

Ces circulaires, de nature à éclairer les familles sur la direction qu'elles pourront donner aux études des enfants, ne seront prêtes que dans une douzaine de jours.

Les informations qui ont été publiées à cet égard dans certains journaux sont prématurées et inexactes sur quelques points.

Ajoutons que c'est une Commission, composée de membres de l'enseignement et de divers fonctionnaires du ministère de l'instruction publique, qui est chargée de déterminer les mesures transitoires qu'il y aura lieu, dès la rentrée prochaine, d'appliquer aux élèves ayant commencé leurs classes suivant l'ancien plan d'études.

Ce n'est que lorsque cette Commission aura fixé les conditions dans lesquelles il y a lieu de mettre en pratique les nouveaux programmes que le ministre élaborera les circulaires destinées à éclairer les familles sur la direction à donner par elles aux études de leurs enfants.

L'ÉCOLE MARITIME DE BORDEAUX

M. Camille Pelletan, ministre de la Marine, a reçu hier matin, à l'issue du Conseil des ministres, MM. Albert Dormoy et Charles Chaumet, députés de la Gironde, qui sont venus l'entretenir au sujet de l'ordre qu'il a donné de suspendre les travaux d'armement du *Magellan*, destiné à servir d'école professionnelle maritime à Bordeaux.

Le ministre a promis d'examiner la situation.

LE SAINT DU JOUR

SAINTS JEAN ET PAUL, MARTYRS

Les deux illustres martyrs étaient frères et appartenaient à une famille chrétienne à laquelle la fille de Constantin, devenue chrétienne, avait légué de grands biens, dont ils faisaient le plus saint usage. Julien l'Apostat, devenu empereur, voulut les contraindre à abjurer leur foi, mais inutilement. Après les avoir dépouillés de leurs biens et réduits en captivité, il leur fit trancher la tête dans leur propre demeure à Rome, vers 362, dans la crainte de provoquer une sédition populaire. Le culte de ces deux saints frères est immémorial à Rome.

Les funérailles de M. l'abbé Mazo

La Croix du Havre nous apporte le compte rendu des funérailles de notre regretté collaborateur et ami, qui furent faites lundi matin en l'église d'Harfleur :

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Palfray, curé-doyen de Saint-Romain de Colbosc, prêtre de la même ordination que le défunt. Le deuil était conduit par les membres de la famille.

Les cordons du poêle, sur lequel le surplis et l'étole avaient été déposés, ont été tenus par MM. les abbés Regnault, curé de Gruchet-le-Valasse, aussi compagnon d'ordination de M. l'abbé Mazo; Savoye, curé de l'Immaculée-Conception d'Elbeuf, ancien curé d'Harfleur; Levacher, président du Conseil de Fabrique, et Duclos, membre dudit Conseil.

L'église était tendue de draperies noires. L'office divin fut célébré par M. le curé d'Harfleur, et la messe chantée par M. le curé de Graville-Sainte-Honorine, accompagné par MM. les curés de Gauville et de Mannevillette. Dans le chœur avaient pris place M. l'abbé Voimant, curé doyen de Montivilliers, et la plupart des prêtres du doyenné.

L'absoute fut donnée par M. le curé de Gruchet.

De l'église au cimetière les cordons furent portés par MM. les abbés Savoye et Lefèvre, curé de Graville; Anel, conseiller général, et Crosier, membre de la Fabrique.

Dans l'assistance, M. Lepetitpas, adjoint au maire, des membres du Conseil municipal et du Conseil de Fabrique, le brigadier de gendarmerie et plusieurs des notables d'Harfleur.

Après les dernières prières, M. le curé d'Harfleur a remercié les personnes présentes de l'hommage qu'elles ont ainsi voulu rendre à un prêtre aussi modeste que savant.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

Mme Sagnes, mère de MM. les abbés Joseph et Léon Sagnes, à Lignan (Hérault), après une longue maladie. — M. William Poidebard, ancien sonneur pontifical à Collins, près Lyon, le 21 juin. — Sœur Agnès de la Croix, religieuse des Saints-Cœurs, née Manceau, à Chartres. — M. le Dr Bertail, à Ancy-le-Franc (Yonne), le 23 juin. Il était le beau-frère d'un Franciscain.

DEUX CŒURS EN UNIS, SOYEZ NOS AMIS

SOUSCRIPTION POUR LA DIFFUSION DES JOURNAUX ET DES PUBLICATIONS

DE LA MAISON DE LA BONNE PRESSE

Mme la comtesse de Viarage, à D., 1 fr. 25. — M. Odic, 2 fr. 20. — M. S. de Chalignon, ingénieur, 3 fr. 45. — G. F., 20 fr. — Thérèse E. de M., 1 fr. — A. Mayet, 1 fr. — Mme Yve Chartier, 0 fr. 10. — M. l'abbé Piérron, 1 fr. 25. — M. l'abbé Julia, 1 fr. — M. Léger, 6 fr. 40. — M. l'abbé A. Baron, 1 fr.

Une partie de cette souscription est destinée à céder la *Croix* à demi-tarif à ceux qui voudraient organiser la vente de la *Croix* pendant les Pèlerinages, les Congrès et les autres manifestations catholiques.

« LES CONTEMPORAINS »

Le ministre de la Guerre qui sut préparer d'avance l'expédition d'Alger, le duc de Clermont-Tonnerre, avait fait toutes les campagnes de Napoléon Ier comme officier. Sous la Restauration, il fut d'abord ministre de la Marine pendant trois ans, puis de la Guerre pendant quatre ans. La Révolution de 1830 le condamna à la retraite. Il mourut en 1865, après une vie profondément chrétienne.

Chaque semaine une livraison illustrée de 16 pages in-8°, 0 fr. 10. Un an, 6 francs. Pour les abonnés du *Pèlerin*, 3 fr. 60 seulement. Un numéro spécimen est envoyé gratis sur demande.

ABONNEMENTS DE SAISON

ABONNÉS DIRECTS

Nous nous chargeons de faire suivre la *Croix* à nos *abonnés* qui voyagent à l'étranger, moyennant 0 fr. 05 par jour en sus de leur abonnement, payable sur facture présentée à leur retour.

ABONNÉS DES COMITÉS

Des lecteurs auxquels nos dépositaires servent quotidiennement la *Croix* s'absentent pendant les vacances, et la réexpédition du journal à leur nouvelle adresse fait arriver la feuille tant attendue, un jour, parfois même deux jours en retard.

Nous étendons à ces lecteurs, mais seulement sur la demande du Comité, la faveur des *abonnements de vacances*, soit 1 franc par mois, plus 0 fr. 50 de frais de bande. Donc, la *Croix* quotidienne grand format : un mois, 1 fr. 50; deux mois, 2 fr. 50; trois mois, 3 fr. 50; mais à *l'époque seule des vacances*, c'est-à-dire du 1er juillet au 1er octobre.

CATALOGUES UTILES

Nous envoyons gratis sur demande nos Catalogues de livres de prix, de librairie, d'imagerie, de phonographes et de vues pour projections.

3, RUE BAYARD, PARIS, VIIe

MÈRE FRANÇAISE

SUR LA PLAGE DE CARNAC

(Suite)

Nombre de ces étonnantes pierres sont plantées en terre, la pointe en bas. Leur volume est plus considérable à leur sommet qu'à leur base; plusieurs auteurs ont dit qu'il y en avait un millier au moins, sur une étendue de deux ou trois kilomètres, d'une hauteur moyenne de quatre à cinq mètres. C'est étrange, singulier, grandiose. Le mystère de leur origine, leur configuration bizarre, le silence de leur solitude sont faits pour frapper l'imagination et inspirer la vénération et la crainte; aussi, ne faut-il pas s'étonner des récits superstitieux qui ont cours dans les fermes du voisinage.

Dans les longues veillées d'hiver, pendant que la tempête fait rage au dehors, assis sous la grande cheminée, les paysans se racontent tous bas à l'oreille que les *Korrigans* hantent, chaque nuit, la lande aux alentours des menhirs, et que les pierres sont des lutins, des gnomes, des farfadets malins, hideux, méchants. *Grifol* et *Bugul Noz* enlèvent les pâtres attardés, et les gémissements plaintifs de ces pauvres victimes se font entendre vers le soir et dans la nuit, mêlés aux sifflets stridents des mauvais génies et des sorcières.

Qu'est-ce donc que cette forêt de pierres druidiques? L'avenue d'un temple infernal qui a pris la forme d'un serpent ou d'un dragon? Le monument commémoratif d'un sanglant combat? Des tombeaux? Les savants n'en savent rien; ils ont déchiffré les hiéroglyphes d'Egypte et soulevé le voile des mystères d'Isis et d'Osiris, précisément à cause de leurs pierres parlantes. Les inscriptions ont presque tout révélé sur les chambres funéraires, les pyramides, les sphinx, les pylônes; ici, faute d'inscriptions, les pierres n'ont rien dit.

Le paysan de Carnac affirme que ce sont des soldats romains qui poursuivaient saint Cornély ou Corneille, patron de la paroisse. Celui-ci fuyait vers le midi et déjà il était arrêté par la mer qui allait être pris, quand il leva la main et instantanément les changea en blocs de granit. Les pierres s'appelèrent dès lors : *Soudar dit Saint-Cornely.*

Et maître Corentin fait le signe de la croix en passant sur la lande.

Le véhicule arriva sur la place de l'église. La mairie est là, à gauche, le presbytère à côté.

Mme de Thunen met pied à terre et sonne à la porte du recteur.

Une vieille fille vient ouvrir. Lucie reconnaît la sœur du curé de Carnac, qu'elle a vue une seule fois, dans l'inoubliable soirée de Biarritz.

— Et vous, Mademoiselle, dit-elle, me reconnaissez-vous?

— Nenni, Madame, mais entrez donc. Je vais chercher mon frère.

Le recteur arrive dans la salle basse où l'on a introduit la baronne.

C'est un homme d'une soixantaine d'années, assez grand, aux cheveux blancs, aux traits énergiques, à la figure hâlée par la mer.

— Monsieur le curé, vous avez devant vous la baronne de Thunen, dit Lucie.

— La baronne de Thunen! fait le prêtre. La mère de l'enfant! ajoute-t-il presque à voix basse.

— La mère de l'enfant, oui! répond Lucie qui l'a deviné plutôt qu'entendu.

— Je la croyais à Rome. Mon ami, M. de Léol, m'écrivait encore il y a un mois qu'elle était là.

— Ah! Monsieur le curé, bien des événements se sont passés depuis un mois. M. de Thunen est mort.

— Comment ne l'ai-je pas su?

— C'est que tout a été si vite! Mon mari a été tué à Venise. J'ai dû ramener le corps en Allemagne, où l'enterrement a eu lieu. Je suis revenue le plus vite possible en France, et me voici.

— Mais j'aurais cru, Madame, qu'Yvonne Lourmel vous aurait accompagnée.

— Je suis séparée d'Yvonne depuis trois ans.

— Oui, je sais. Mais pourquoi ne lui avez-vous pas dit qu'elle vienne vous rejoindre dans les circonstances présentes?

— Mon enfant est bien gardé! Merci, Monsieur le curé..... Yvonne doit être à Vannes, à l'heure qu'il est. Dans mon impatience, je n'ai pas voulu l'attendre. Elle sera ici ce soir, demain sans doute.

— Excusez-moi, Madame, ma sœur ne vous reconnaît pas. Cette affaire est trop grave pour que nous n'insistions pas.

Lucie tire alors le portrait de l'enfant, celui qui a été vu autrefois sur Yvonne par son mari, et le montre au recteur; elle lui fait voir aussi quelques papiers, des lettres d'Yvonne, de l'abbé Le Léol.

— C'est bien, Madame la baronne, c'est bien. Ma conviction est faite, conclut le prêtre.

— Et où est-il? Ah! montrez-le moi maintenant, crie la mère.

Il n'est pas ici, dans la maison, mais il n'est pas loin. Venez avec moi, Madame, dans un quart d'heure vous le presserez entre vos bras. Vous venez le chercher..... si vite!..... Je l'aimais..... nous l'aimions tous. Dieu nous l'avait donné, il nous le reprend! Que son nom soit béni!.....

— Ah! Monsieur le curé! Que vos paroles me font du bien! Pardonnez-moi! Pourtant votre tristesse fait ma joie!

— Oui! vous êtes bien la mère, vous! gémit le vieux curé, je le sens, je le vois. Mais c'est que moi j'étais le père.

— Oui, oui, Monsieur le curé.

Le vieil ecclésiastique chercha la main de la patricienne et l'étreignit fortement.

Puis ils sortirent tous deux, s'acheminant vers la côte.

La plage de Port-en-Dro est magnifique. On a devant soi une immense nappe d'eau d'un bleu noir, frangé d'argent, qui s'étend depuis la presqu'île de Quiberon, le long rempart qui est à droite, jusqu'à celle de Locmariaquer et Port-Navalo à gauche.

Les mouettes et les goélands dansent leur grande sarabande au-dessus des vagues bruyantes et bondissantes et des lames impétueuses qui arrivent, les unes après les autres, du fond de l'horizon et viennent expirer sur le sable à intervalles égaux.

Il y a une solennité et une puissance indéfinissables dans ce spectacle. La baie est presque toujours solitaire. Il y a peu de bateaux pêcheurs sur la côte de Carnac même; on pêche plus loin, à Quiberon, et près de ces îles que l'on voit en face : Belle-Isle, Houat, Hoedic, mais la mer est loin de manquer de caractère; le site n'est point triste, au contraire; la grande plage sablonneuse et résistante sous les pieds, surtout du côté de l'eau, offre un lieu de promenade très spacieux, et un peu plus loin il y a de jolies falaises en miniature, des récifs grisâtres et de gros rochers de granit. Quand le flot monte et vient battre leurs larges assises, c'est comme une bataille, un combat d'artillerie, où l'on entend des détonations et où l'on voit jaillir, au soleil, le feu de milliers de gouttelettes éclatantes.

Mais la mer ne montait pas et, près du rocher, sur la grande plage, sous le soleil de Bretagne, si doux même en hiver, un enfant était à genoux, la tête penchée vers le sable.

C'était un enfant de douze ans, aux boucles blondes, à la figure intelligente, fine, énergique, a